

## **Un “Manifeste pour une fusion protectrice des intérêts de notre Université”**

ou

### **Comment vendre son “droit” national de service public contre “un plat de lentilles” régional**

Au-delà du titre de ma réponse, un peu polémique, j'en conviens volontiers, je voudrais plus sérieusement attirer l'attention des auteurs et des lecteurs du 'Manifeste pour une fusion protectrice des intérêts de notre Université' sur la dangerosité de leur analyse.

#### **La référence explicite au service public est absente**

Un texte est intéressant par ce qu'il dit mais aussi par ce qu'il ne dit pas autrement dit par ses absences. Il manque dans ce texte les termes **service public**. En leur absence le texte apparaît comme une défense étroite des intérêts de l'université du Havre. Si cette défense n'est pas replacée dans le contexte du service public d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), le risque est grand qu'elle apparaisse à l'extérieur comme purement corporatiste.

À l'actif du texte figure « l'égal accès de tous les étudiants normands aux formations de leur choix ». C'est un minimum. Il n'y pas de service public sans l'égalité d'accès des citoyens à celui-ci sur l'ensemble du territoire mais pas seulement en favorisant la mobilité des citoyens comme il est demandé dans le manifeste. La mobilité des usagers comme moyen de lutter contre les fermetures de classes, des tribunaux, des commissariats, des hôpitaux en un mot des services publics n'est pas une réponse à la hauteur des enjeux.

#### **La référence au contexte politique général est absente**

Le texte aurait gagné à replacer l'injonction à fusionner les universités normandes dans un contexte politique plus général. On ne peut faire l'impasse sur le processus enclenché depuis la fin des années 1970 (Margaret Thatcher) et le début des années 1980 (R. Reagan) de remise en cause d'une part de l'État-providence par l'extension du marché à toutes les activités humaines et d'autre part de la remise en cause de la notion même de service public au sein de l'Union européenne (UE) par la règle de la concurrence libre et non faussée instaurée dès l'origine dans le Traité de Rome en 1957 (art. 3, f et g). Rappelons que les termes de service public ne figurent pas dans les traités européens, l'art. 90 du traité de Rome stipule que « *les entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général [SIEG] ou présentant le caractère d'un monopole fiscal sont soumises aux règles du présent traité* ». En théorie les SIEG sont censés correspondre à la notion française de service public en réalité ils sont au sein de l'UE une exception (constamment menacée) au principe général de la concurrence libre et non faussée.

## **La référence à la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche des gouvernements successifs depuis 2007 est absente**

Au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche la mise en concurrence des établissements depuis la "réforme" (LRU) de 2007, confirmée et amplifiée par tous les gouvernements successifs ne peut pas être passée sous silence. Pour éclairer le débat que les auteurs du manifeste appellent, à juste titre, de leurs vœux je vous invite à lire la note jointe (les collègues de la liste SNESUP l'ont déjà eue) de mars 2018 ("En marche vers la destruction de l'université") de deux de nos collègues économistes.

Le contexte général politique et universitaire est important car la négociation, si négociation il doit y avoir, ne peut ignorer les engagements partisans de nos interlocuteurs et notamment du président du conseil régional de Normandie. Ce dernier est totalement acquis à l'extension de la concurrence (il va d'ailleurs la mettre en œuvre pour les chemins de fer régionaux). Clairement son objectif n'est pas celui du service public. Or on ne peut ignorer que la référence de base de la concurrence est *l'homo economicus*, l'homme réduit à sa dimension économique (comme producteur ou consommateur), un agent rationnel au sein de marchés efficients. À l'opposé de cette réduction de chacun pour soi économique, les services publics appréhendent les individus non pas comme des producteurs et/ou des consommateurs luttant les uns contre les autres mais comme des citoyens (que les universités contribuent à former) régis par la solidarité nationale.

### **Définir l'objectif avant de définir la structure**

Un problème de méthode. Avant de définir la structure il faut définir l'objectif. Avant de dire comment on fusionne on explique pourquoi et éventuellement au bénéfice de qui. Or le manifeste ne pose pas le pourquoi de la fusion mais d'emblée les modalités, le comment.

Dans le manifeste la question de l'objectif de la fusion est évacuée au tout début avec le constat qu'il s'agit d'une injonction d'ordre politique, certes s'offusque-t-il, « **une ingérence inacceptable** », qu'il dénonce mais qu'il s'empresse d'**accepter** dès le paragraphe suivant bien qu'elle « **méprise les principes fondamentaux de l'université française** » !

Je propose que les auteurs du manifeste répondent d'abord à la question : Pourquoi doit-on fusionner ? Pensent-ils que la structure actuelle (3 universités normandes implantées dans plusieurs lieux différents) ne répond plus aux besoins de formations et de recherche ainsi qu'aux besoins sociaux, économiques, professionnels, culturels de la population ?

## **Université entreprise régionale ou service public national ?**

Il convient de rappeler qu'au début des années 1960 tous les élus en Normandie bien aidés par le Commissariat général au Plan ont eu pour objectif la création de nouvelles structures éducatives nationales en région, telles l'académie de Rouen en 1964 (qui va bientôt être supprimée), l'université de Rouen en 1966 puis plus tard l'université du Havre en 1984. Ces nouvelles structures ajoutées à la création de nombreux nouveaux lycées ont contribué à la démocratisation-massification de l'enseignement. Revenir sur ces avancées c'est revenir sur les bienfaits de l'aménagement du territoire et sur l'idée d'université comme service public (égalité d'accès de tous les citoyens sur le territoire de par son maillage).

Beaucoup de personnes y compris au sein même des universités s'activent pour faire des universités françaises des entités autonomes selon le modèle anglo-saxon (liberté de recrutement des étudiants et des personnels donc suppression ou mise en extinction du statut de fonctionnaire, augmentation des droits d'inscription, adossement à des fondations, financement sur appels d'offres, transfert des actifs immobiliers, etc.). Il s'agit de considérer l'Université comme une entreprise privée capable de conquérir des parts de marché si possible à l'échelle mondiale pour les plus ambitieux.

Le classement de Shanghai tourne la tête de nombreux politiques et quelques collègues qui ont endossé avec bonheur le costume d'entrepreneur mondialisé en marche. Pourtant il est clair que même fusionnées les trois universités normandes n'apparaîtront pas dans ce classement. L'exemple des universités étatsuniennes qui monopolisent les premières places du classement, montre que ce n'est pas le (grand) nombre des effectifs étudiants qui fait le classement de Shanghai (combien de prix Nobel normands ?).

Certains diront que l'ambition du président de la région (et consorts) est pour l'instant plus modeste à savoir apparaître dans les classements nationaux des différents projets d'excellence du ministère. Quelques collègues pensent pouvoir ainsi faire partie de cette compétition darwinienne, d'autres, désespérants de l'État, sont sensibles aux sirènes régionales et espèrent obtenir quelques subsides en plus (optimistes ou naïfs ?) ou en remplacement de ceux versés par l'État, certains résignés, craignent des mesures de rétorsion pour leurs laboratoires ou filières de formation si l'université ne fusionne pas. Et puis il y a ceux qui ne se résignent pas à vendre un droit de service public national contre un plat de lentilles régional et qui rejettent l'injonction « thatchérienne *TINA, there is no alternative* ».

Le manifeste sans le dire explicitement considère (par intérêt ? par résignation ? par pragmatisme ?) qu'on ne peut pas échapper à la fusion et qu'il convient dès lors de faire des propositions afin de sauvegarder "les intérêts de notre université". D'où la proposition de fusion-protection !

## « Pour une fusion protectrice des intérêts de notre université » : un oxymore ?

Penser que des structures puissent fusionner sans qu'elles se trouvent transformées est un leurre. Cela n'existe ni en physique, ni en économie ni même dans l'administration. Le principe d'une fusion est de ne pas conserver l'état antérieur. C'est pourtant l'essentiel du positionnement du manifeste qui propose « **le maintien de l'ensemble des UFR et des laboratoires de recherche et de l'intégralité des parcours de licences...** » autrement dit le statu quo. Toutefois et c'est ici que le bât blesse, un point semble négociable (au bénéfice de qui ?) et inquiétant à savoir celui de la « **répartition équitable des formations de masters entre les trois sites** » afin de « **préserver la pluridisciplinarité de chaque site** ».

Et pour garantir le maintien de l'existant et négocier "équitablement" les masters, le manifeste propose une représentation paritaire (un tiers des voix). Mais un tiers des voix ne fait pas une majorité. Sauf à instaurer une minorité de blocage (difficilement acceptable pour les auteurs de l'injonction politique) le tiers des voix se révélera vite pour ce qu'il est à savoir minoritaire et donc non protecteur quand les enjeux seront vitaux. Rappelons aux auteurs du manifeste que cette composition paritaire (IUT, AI et ST) a été celle du conseil de l'université du Havre à sa création compte tenu des déséquilibres démographiques entre les trois composantes (l'IUT représentant alors la moitié du total des effectifs étudiants) mais pour de multiples raisons (évolution du poids des disciplines, des UFR, des laboratoires, etc.), celle-ci n'a pas pu survivre (le devait-elle d'ailleurs ?) et elle a dû être modifiée dès 1997.

Dans le monde des affaires (la référence du président de région et du gouvernement) le rôle d'une fusion n'est pas de conserver l'existant en l'état mais de procéder à des "rationalisations", d'éliminer les doublons, de baisser les coûts. La logique privée des coûts l'emporte sur la logique (aujourd'hui mise à mal) publique de satisfaction des besoins sociaux. En cas de fusion les services qui ne sont pas directement au contact des étudiants seront les premiers « délocalisés » vers le site central (voyez le cas de l'académie de Rouen). Dans les autres services non délocalisés les personnels seront contraints à des déplacements réguliers vers le site décisionnel comme l'ont vécus les enseignant.e.s et personnel BIATOS havrais de 1967 à 1984 c'est-à-dire jusqu'à la création d'une université de plein exercice au Havre.

Les auteurs du manifeste peuvent-ils nous donner un exemple public ou privé d'une fusion qui a garanti les intérêts de celui ou celle qui l'a subie ?

Enfin la dernière phrase du manifeste qui dit que « **la fusion, si elle doit se faire, doit être fondée sur la complémentarité des universités et non leur mise en concurrence** » mérite une mise au point et un rappel historique.

## **Concurrence et service public sont antinomiques**

Le rejet de la concurrence ne peut pas être qu'une posture. Ce rejet passe par la défense et le développement du service public. La mise en concurrence voire la régionalisation de l'ESR ne peut pas être une réponse au désengagement financier continu de l'État.

Si on ne veut pas manger avec le diable de la concurrence on ne s'invite pas à sa table même (n'en déplaise à Shakespeare) avec une longue cuillère.

Plusieurs études de l'INSEE montrent que depuis la mise en œuvre des lois de la décentralisation en 1982 les inégalités régionales se sont accrues. La raison en est l'abandon par l'État de son rôle de régulateur et de garant de la solidarité nationale. Plus on descend au niveau micro économique et plus on restreint la solidarité.

C'est le même phénomène de dérégulation au niveau mondial qui explique le creusement des disparités régionales. « Le fossé entre les régions à l'intérieur des pays se creuse » écrit la Banque mondiale dans un rapport consacré à l'Union européenne début mars 2018. Partout où les services publics régressent les inégalités progressent.

## **La complémentarité : une clause abusive pour brider le dernier arrivé dans le processus de développement de l'ESR**

L'exemple de l'université havraise est particulièrement édifiant. La réponse de l'université de Rouen, la fille aînée de l'université de Caen, aux demandes réitérées au mitan des années 1960 de la municipalité du Havre de développer des enseignements universitaires dans une ville de plus de 200 000 habitants, finit par être positive mais sous réserve de complémentarité. Les premiers enseignements octroyés par Rouen sont des départements d'IUT (génie électrique en 1967, techniques de commercialisation en 1968, GEA en 1970 et Informatique en 1971). L'université de Rouen juge que les filières technologiques courtes peu attractives à cette période aux yeux des universités "classiques", ont toute leur place ...au Havre. Ces enseignements technologiques (Bac + 2) sont jugés "adaptés" à la ville composée majoritairement d'ouvriers et d'employés.

Excepté un deug classique de sciences créé en 1970, les universitaires havrais ont été constamment dans l'obligation d'inventer des filières particulières non concurrentes (dites complémentaires) à Rouen pour se développer d'où les créations du département des Affaires Internationales en 1972, des MST Génie civil en 1979, des technologies avancées de la maintenance en 1985, d'arômes et parfums en 1989. Autant de filières non concurrentes à Rouen. Le problème de ces filières spécifiques, à spectre limité, est leur incapacité à répondre au plus grand nombre et donc à l'ensemble des besoins sociaux et économiques de la population.

Sous la pression démographique et en dépit des réticences rouennaises des filières généralistes ont été créées au Havre. La clause implicite de complémentarité a été un frein au développement universitaire havrais (cf. l'opposition de Rouen jusqu'à une date récente, à l'implantation des filières médicales). Certains voulaient cantonner ce développement à des enseignements technologiques spécifiques (cf. la tentative avortée en 1981 de création d'une université technologique de la mer à statut dérogatoire par le député de droite Antoine Rufenacht) au nom d'une "vocation naturelle" de la ville du Havre destinée aux enseignements technologiques et si possible tournés principalement vers les activités maritimes. Gageons que cette antienne qui est véhiculée également dans plusieurs rapports de l'Administration centrale (du CNE de 1992 et de 1998 et de l'IGAENR de 2013) fera surface au nom d'une nécessaire spécialisation des sites universitaires pour cause d'économies budgétaires.

Si Le Havre avait respecté la clause de complémentarité il n'y aurait pas aujourd'hui de diplômes de droit, d'économie, de gestion, d'anglais, de sciences, de lettres et de sciences humaines, etc., tous diplômes existant à Rouen. Cette règle malthusienne pénalise les derniers arrivés. *L'Alma mater* a su à l'occasion s'en exonérer (l'université de Rouen a ainsi créé, et nous disons qu'elle a eu raison, des départements d'IUT identiques à ceux présents au Havre).

Il faut affirmer que les formations doivent être présentes là où le public existe. La règle d'un service public d'ESR est de répondre aux besoins de formations et de recherche de la population et de l'environnement économique au sens large. La complémentarité ne peut être que l'exception et non le principe. Or répétons-le, au sein d'une université normande fusionnée la tentation d'une spécialisation géographique des sites universitaires sera particulièrement forte pour les responsables de la nouvelle entité soumise à une contrainte croissante de financement régional.

Peut-on s'opposer à ce projet destructeur ?

Certains objecteront qu'on ne peut pas résister au président de la région qui plus est soutenu par le recteur et le préfet.

### **À une injonction politique réponse politique**

La fusion des universités normandes est un choix politique qui nécessite de le traiter comme tel. L'enjeu dépasse le strict cadre universitaire. Il faut donc obtenir le soutien des élus et de la population en expliquant cet enjeu. Il faut compter ses forces, ses amis et ses alliés.

La première étape bien sûr est un sérieux et long débat de l'ensemble des personnels et étudiants de l'université du Havre. Une position commune doit être recherchée avec nos collègues et personnels de Caen et de Rouen

Puis il convient urgemment de rencontrer le maire du Havre pour lui poser la question de la fusion. Il n'est pas certain que les élus de la ville du Havre soient pour cette fusion, je pense qu'ils n'y ont politiquement et économiquement aucun intérêt. Obtenir le soutien de la ville (élus de droite comme de gauche) rendra le combat plus efficace.

De même il faut demander des entrevues à tous les élus havrais du Parlement, du conseil régional et du conseil départemental.

Il faut communiquer dans les médias (presse, radios, télévision régionale) et utiliser les réseaux sociaux. Il faut alerter les nombreuses entreprises qui travaillent avec l'université du Havre. C'est une bataille d'opinion qu'il faut engager et gagner.

Peut-on craindre des mesures de rétorsion de la part du président de la région si on ne fusionne pas ? Plusieurs réponses :

1. Le président, comme tous les élus, passera, les universités resteront (ou renaîtront).
2. La région pèse pour la recherche (là est le problème le plus délicat) mais pas pour les formations délivrant des diplômes nationaux. L'État est (encore aujourd'hui) le principal financeur de l'université.
3. Créer des mammouths (60 000 étudiants sur plusieurs sites) à l'époque des gazelles si on veut adopter le langage du nouveau monde, de la "*France start-up*", n'a aucune pertinence ni sociale ni économique.

Il faut donc être offensifs et dire "en même temps" non à la fusion et oui à la coopération. Cette dernière, la coopération, est certainement décisive pour la recherche (et donc pour les masters et les doctorats) au Havre. Cette coopération doit s'envisager non seulement à l'échelle régionale mais aussi à l'échelle nationale et internationale car certains thèmes développés au Havre n'ont pas d'équivalent à Caen et/ou Rouen. Certains liens existent déjà avec différents partenaires, il faut les amplifier et en rechercher d'autres.

Le débat public et l'ouverture non exclusive vers d'autres partenaires sont les meilleurs atouts non seulement pour protéger les intérêts de l'université du Havre mais plus généralement pour préserver et développer le service public de l'ESR au Havre.

Alain Portron

Le 2 avril 2018